

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE SERVICES A PROCEDURE ADAPTEE
ESM – CFA de la CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT 31 - MURET
PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LOCAUX ET SURFACES

Demandé par :



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-GARONNE (31)

Règlement de Consultation (R.C.)

OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent règlement de consultation (RC) concernent l'exécution des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de l'Ecole supérieure des métiers - CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne située chemin de la pyramide, 31600 Muret, selon cahier des clauses techniques particulières et annexes.

Les prestations demandées sont le nettoyage de la totalité des locaux de l'école, avec pour finalité de maintenir les équipements, locaux et surfaces dans de bonnes conditions de propreté, d'hygiène et de confort pour les utilisateurs (apprentis, enseignants, personnel d'animation), selon des périodicités d'intervention adaptées à la nature des revêtements, à leur état, à leur fréquentation et utilisation.

La fourniture des produits d'entretien nécessaires à la réalisation des prestations y compris les sacs de poubelle est à la charge du prestataire.

MODE DE PASSATION CHOISI

Le présent marché est passé en procédure adaptée selon l'article 28 du CMP. Il n'y a qu'un seul lot. Les variantes sont acceptées.

MONTANT ET DUREE DU MARCHE

Les prestations pour le nettoyage courant s'effectueront sur la base d'un montant forfaitaire HT et TTC à mentionner dans l'acte d'engagement.

La durée initiale du marché est d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable par tacite reconduction, résiliable par chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Malgré les délais restreints, les candidats devront avoir accompli les formalités nécessaires pour la reprise administrative du personnel au 1^{er} janvier 2016 et pouvoir démarrer le nettoyage de l'établissement le 05 janvier 2016.

MODE DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera sous 30 jours fin de mois à réception de la facture, par mandat administratif, selon les règles de la comptabilité publique.

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des clauses techniques particulières et son annexe

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le suivi de cette consultation sera assuré par l'ESM – CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne, Isabelle Badersbach, ibadersbach@cm-toulouse.fr, 05.62.11.60.62.

ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est diffusée aux prestataires **le jeudi 12 novembre 2015**, par courrier électronique, télécopie et sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 31, rubrique Marchés Publics.

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les propositions comprendront :

- Le devis chiffré détaillé selon le CCTP joint
- Un mémoire technique qui comprendra :
 - les modes d'exécution du marché, la désignation d'un interlocuteur unique pour les relations administratives, la présentation précise de l'équipe avec un référent unique, le planning de l'équipe.
 - Les moyens matériels et humains mis à disposition, la liste des équipements dont seront dotés les agents, leur mode de formation.
 - Le volume horaire annuel par catégorie de personnel, le mode de remplacement du personnel défaillant
 - Les modalités de suivi de la qualité des prestations avec l'établissement (fiches de suivi, réunions régulières...)

- Le DC1 ou lettre de candidature et attestation sur l'honneur
- Le DC2 ou capacité économique et financière

- Les références du candidat

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises par lettre recommandée auprès de :

ESM – CFA DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-GARONNE
Muriel Fant-Roux
Chemin de la Pyramide – BP 25
31601 Muret Cedex

ou déposées contre récépissé :

à la même adresse les jours ouvrables entre 8h30 et 17h30 du lundi au vendredi.

AVANT LE : vendredi 27 novembre 2015 à 09h00

VISITE DES LOCAUX

Une visite des locaux, non obligatoire mais vivement conseillée, sera effectuée 8 jours environ avant la date de remise des offres.

CLASSEMENT DES OFFRES

Le classement sera effectué selon l'offre technique et économique la plus avantageuse au regard des critères suivants :

- **Valeur technique** : 60%

Procédés d'exécution envisagés et produits utilisés : 15%

Composition de l'équipe – temps de travail : 15%

Horaires d'intervention : 10%

Méthodologie de travail : 10%

Suivi administratif et technique de l'équipe avec l'ESM – surveillance des prestations : 10%

- **Prix** : 40%

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ESM - CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Hte-Garonne : Mme Badersbach, ibadersbach@cm-toulouse.fr, tél 05.62.11.60.62 (tous les jours de 8h30 à 17h30).